

D'un contexte à l'autre

François Recanati

► **To cite this version:**

François Recanati. D'un contexte à l'autre. Jean-François Marillier, Martine Dalmas, Irmtraud Behr. Text und Sinn. Studien zur Textsyntax und Deixis im Deutschen und Französischen. Festschrift für Marcel Vuillaume., Stauffenburg Verlag, Tübingen, 2006. <ijn_00083484>

HAL Id: ijn_00083484

https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn_00083484

Submitted on 1 Jul 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

D'un contexte à l'autre

François Recanati
Institut Jean-Nicod, Paris

Les expressions indexicales ou token-réflexives (déictiques) ont pour propriété que ce à quoi elles font référence dépend de la situation d'énonciation. Ainsi « je » désigne la personne qui parle, « tu » désigne à la personne à qui l'on parle, « ici » et « maintenant » désignent respectivement le lieu et le moment où a lieu l'énonciation, etc. Une des questions qui se posent lorsqu'on étudie ces expressions concerne la possibilité de manipuler le contexte d'énonciation : celui-ci est-il donné, ou bien les protagonistes du discours ont-ils le pouvoir de le déterminer?

1 Paramètres contrôlables et incontrôlables

A cette question la réponse paraît être: « c'est selon ». Certains des aspects de la situation d'énonciation dont dépend la référence des expressions indexicales sont sous le contrôle du locuteur, et d'autres ne le sont pas. Par exemple, le locuteur est libre de choisir à qui il parle : il suffit qu'il rende son intention de s'adresser à telle ou telle personne suffisamment manifeste. S'adressant pour commencer à un groupe, le locuteur peut, à un moment donné, faire comprendre que désormais c'est à Marcel que plus particulièrement il parle ; à partir du moment où cette intention est rendue manifeste, Marcel devient le destinataire effectif, et donc le référent de « tu ». De cette façon le locuteur peut « manipuler le contexte » au sens où il peut, au fil de son discours, faire varier librement le paramètre « interlocuteur » dont dépend la référence de la seconde personne. Autre exemple : les démonstratifs (simples, comme « ceci », ou complexes comme « ce cheval ») font référence aux objets que le locuteur désigne en même temps qu'il les énonce ; or les objets désignés sont sous le contrôle du locuteur : il lui suffit de rendre manifeste son intention de désigner (par exemple) une certaine table pour que la table en question devienne de ce fait même l'objet désigné. Le locuteur peut ainsi faire varier librement le paramètre « objet désigné » dont dépend la référence des démonstratifs, tout comme il peut faire varier librement le paramètre « interlocuteur » dont dépend la référence de la seconde personne. En revanche, le locuteur n'est pas libre de fixer comme il l'entend la valeur d'autres paramètres contextuels comme, par exemple, l'identité du locuteur (qui détermine la référence de « je ») ou le moment ou le lieu de l'énonciation (qui déterminent la référence de « ici » et « maintenant »). Si Marcel parle, c'est forcément Marcel qui parle. Marcel, lorsqu'il parle, ne peut pas faire que quelqu'un d'autre, par exemple Benoît, soit l'énonciateur de son énoncé. De même, Marcel ne peut pas faire que sa parole se produise à un autre moment, ou en un autre lieu, que le moment ou le lieu où elle se produit effectivement.

Il y a donc, parmi les aspects de la situation d'énonciation dont dépend la référence des indexicaux, deux catégories : ceux qui sont donnés, d'une part, et d'autres qui sont choisis, c'est-à-dire déterminés par les intentions du locuteur, d'autre part. Cela étant dit, il convient de nuancer aussitôt l'idée que certains aspects de la situation d'énonciation sont « donnés » et échappent au contrôle intentionnel du locuteur. Tout donné qu'ils soient, en effet, ils restent sous le contrôle du locuteur dans la mesure où celui-ci peut encore les manipuler en « faisant comme si » la situation d'énonciation était autre qu'elle n'est.

2 Contexte réel et contexte simulé

Lorsque le locuteur « fait comme si », il y a deux contextes : le contexte réel où la parole se produit effectivement, et le contexte simulé où l'on prétend qu'elle se produit. Une telle dualité est bien connue des théoriciens de la fiction: le *narrateur* est celui qui parle dans le contexte simulé, et il se distingue de *l'auteur* qui est le producteur effectif du texte dans le contexte réel. Comme l'a montré Ducrot (1980, 1984), ce type de distinction a une pertinence qui va au delà de l'analyse littéraire, et la notion de fiction doit s'entendre dans un sens large qui la rend applicable à bien des emplois ordinaires du langage.

Le dédoublement du contexte peut affecter tous les paramètres dont dépend la valeur sémantique des expressions indexicales. De même que la notion de locuteur se dédouble sous l'effet de la fiction, celles de moment et de lieu de l'énonciation se dédoublent également selon qu'on prend en considération l'un ou l'autre contexte. Dans les cas de ce genre, la référence des indexicaux n'est pas fonction du contexte réel mais du contexte simulé. « Je », dans un texte de fiction, désigne le narrateur ; de même « maintenant » fait référence au moment où l'énonciation est présentée comme ayant lieu, plutôt qu'au moment où elle a lieu effectivement. Cela signifie tout simplement qu'il n'y a qu'un contexte au sens pertinent pour l'interprétation du discours, et c'est le contexte « interne » (distingué du contexte réel de production du discours, ou contexte « externe »). La seule chose qui compte pour déterminer la référence de « je » c'est la personne que *le discours lui-même* présente comme étant son auteur. Si le porte-parole du président, en l'absence de celui-ci, lit son discours, le mot « je » dans sa bouche fait référence au président, qui est *censé* prononcer le discours (même s'il ne le fait pas en réalité). Et la raison pour laquelle « je » fait référence au président n'est pas que celui-ci, à défaut de le prononcer, ait écrit le discours et en soit donc l'auteur véritable ; car on peut imaginer que le discours ait été écrit par un nègre, sans que le président l'ait relu, et sans même que son secrétariat l'ait mis au courant de son existence.

Parce que le contexte pertinent est toujours le contexte interne, et non le contexte externe, et parce que le contexte interne n'est rien d'autre qu'un aspect du sens global de l'énoncé ou du discours (Fillmore 1981), même les aspects du contexte qui sont donnés et échappent au contrôle intentionnel du locuteur restent indirectement sous son contrôle dans la mesure où il est maître du sens de son énoncé et peut, à travers lui, manipuler le contexte interne. Le sens de l'énoncé est en effet déterminé par les *intentions communicatives* que le locuteur réussit à rendre manifeste à son auditoire. Il suffit au locuteur de donner à comprendre à l'auditoire que l'énoncé présent est censé être produit par x au moment t en un lieu l , pour que les paramètres « locuteur », « temps de l'énonciation » et « lieu de l'énonciation » du contexte interne prennent automatiquement les valeurs en question.

3 Fictions linguistiques

L'idée de « faire comme si » permet de rendre compte de bien des exceptions apparentes à la règle selon laquelle « je » désigne le locuteur, « maintenant » le moment de l'énonciation, etc. Le premier type d'exception concerne la citation au style direct. Lorsqu'on met une phrase ou une expression entre guillemets, les indexicaux qu'elle contient cessent en apparence de se conformer à la règle. Supposons que Paul énonce (1) :

(1) Pierre m'a dit : « Je t'emmerde ! »

Le « je » qui figure entre les guillemets ne fait pas référence à la personne qui énonce (1), à savoir Paul. On a plutôt le sentiment que « je », dans ce contexte, fait référence à Pierre, à qui sont rapportées les paroles figurant à l'intérieur des guillemets. Ce simple fait démontre que

citer quelqu'un, au style direct, ce n'est pas former, au moyen des guillemets, une expression faisant référence à l'expression se trouvant à l'intérieur des guillemets, comme la tradition philosophique l'a soutenu. (Si c'était le cas, le mot « je » en (1) ne ferait pas plus référence à Pierre qu'à Paul.) Citer au style direct, c'est, plutôt *mettre en scène* celui dont on rapporte les propos et le faire parler dans l'espace de fiction ouvert par les guillemets. Paul, en énonçant (1), commence par parler en son nom propre, et la première personne, dans la première partie de son énoncé (« Pierre m'a dit »), fait référence à lui-même. Puis il se met à jouer le rôle de Pierre, et prononce effectivement, en lieu et place de ce dernier, les paroles qu'il entend lui attribuer. La fiction citationnelle érige ainsi temporairement Pierre en locuteur dans le contexte interne créé par les guillemets, de sorte que « je », dans la seconde partie de l'énoncé (la partie entre guillemets), fait référence à Pierre. Loin d'être un contre-exemple, l'énoncé (1) montre que la règle de référence gouvernant l'emploi de « je » est satisfaite dans ce type de cas, comme elle l'est dans les emplois ordinaires.

Les messages à réception différée comme ceux qu'on laisse sur des *post-it* ou sur des répondeurs téléphoniques fournissent un autre type de contre-exemple apparent aux règles de référence gouvernant les indexicaux (Recanati 1995). Imaginons qu'un milliardaire, Jason, ait laissé entre les mains du notaire un message enregistré pour ses héritiers et commençant par l'énoncé (2) :

(2) Je suis mort, mes chers enfants, et vous voilà riches.

Six années plus tard, Jason meurt et le message est écouté. Comment comprendre l'emploi du présent en (2)? Le présent, normalement, s'emploie pour décrire une situation contemporaine de l'énonciation, mais l'énonciation du message, ici, est antérieure à la situation que le message décrit. Pour rendre compte de cette anomalie, il suffit de remarquer que Jason s'adresse à ses enfants *comme s'il leur parlait depuis la tombe*. Son énoncé instaure donc un contexte interne où le paramètre « moment de l'énonciation » reçoit une valeur décalée par rapport à la valeur de ce paramètre dans le contexte externe.

Une explication analogue peut être avancée pour l'emploi du présent dans l'énoncé (3) :

(3) J'ai devant moi ta lettre, et tu as devant toi ma réponse.

Cet énoncé figurait en tête d'une lettre que j'envoyais à mon ami Benoît en réponse à une précédente lettre de lui. La difficulté vient du fait qu'en (3), le présent est employé deux fois, d'une façon qui pourrait sembler incohérente dans la mesure où les deux propositions où le présent figure (« j'ai devant moi ta lettre », et « tu as devant toi ma réponse ») se rapportent à des situations temporellement disjointes. Le moment où j'écrivais ma lettre étant strictement antérieur au moment où Benoît la lirait, il est exclu que chacune de ces situations coïncide avec le moment de l'énonciation. Comment réconcilier ce fait avec l'idée que le présent s'emploie pour décrire une situation contemporaine de l'énonciation ? Ici aussi, pour dissiper le mystère, il suffit de faire remarquer qu'au moyen de l'énoncé (3), je *faisais comme si* Benoît et moi étions en train de communiquer de façon instantanée (comme dans la communication en face à face) et non de façon différée. Ici aussi, donc, on peut considérer qu'un élément de fiction est en jeu : le contexte auquel il faut faire appel pour rendre compte du comportement des indexicaux n'est pas le contexte externe, le contexte tel qu'il est donné objectivement et indépendamment des intentions communicatives manifestées par le locuteur, mais c'est un contexte interne projeté par l'énoncé lui-même.

Un troisième et dernier type d'exemple — à côté de la citation au style direct et de la communication différée — est le *présent historique*, dont on peut donner une analyse

semblable (Schlenker 2004). Au moyen de cet artifice rhétorique, on rapporte un fait qui est antérieur au moment de l'énonciation, mais, en employant le présent, on fait comme s'il en était contemporain. Ici encore on peut distinguer le moment de l'énonciation dans le contexte externe et le moment de l'énonciation dans le contexte interne. Le moment de l'énonciation « externe » est postérieur à la situation décrite, mais il n'en va pas ainsi du moment de l'énonciation « interne » qui est, lui, contemporain de la situation décrite. Cela signifie que l'énoncé lui-même *présente son énonciation comme contemporaine de la situation décrite*, par l'emploi du présent. D'où l'effet de présentification bien connu : la distance entre la scène décrite et sa description est abolie, comme si la scène était rapportée « en direct » par des témoins.

4 Polyphonie

La notion de « faire comme si » est utile aussi pour décrire un certain nombre d'emplois où, en parlant, le locuteur fait entendre le point de vue de quelqu'un d'autre, souvent pour s'en moquer ou s'en distancier. Dans leur article pionnier sur ces phénomènes, Sperber et Wilson mentionnent à la fois les simples « reprises », comme (4), et des effets rhétoriques comme l'ironie et la litote (Sperber et Wilson 1978) :

- (4) (a) — J'ai mal aux dents.
(b) — Vous avez mal aux dents. Ouvrez la bouche, on va voir ça.

En disant « vous avez mal aux dents », (b) se contente de faire écho au propos de (a). C'est le point de vue de (a), non celui de (b), qui est exprimé. De même, l'ironie consiste souvent à faire parler autrui. L'énoncé (5), adressé à quelqu'un qui n'aime pas la musique classique, est ironique en ce qu'il exprime le point de vue supposé de cette personne (ou le point de vue plus généralement de ceux qui n'aiment pas la musique classique) pour le tourner en dérision :

- (5) Mais oui, la musique classique, c'est toujours la même chose !

De même encore, l'énoncé (6), dont nous devons imaginer qu'il est émis sous une pluie battante, met en scène un locuteur fictif dont le propos serait très inapproprié – parce que très en retrait – par rapport à la situation d'énonciation effective.

- (6) Il me semble avoir senti quelques gouttes de pluie.

De quelque façon qu'on analyse l'effet produit par un tel énoncé, il est clair qu'il procède d'un contraste entre le contexte interne projeté par l'énoncé et le contexte réel de l'énonciation.

Ces phénomènes ont été groupés par Ducrot sous le nom de polyphonie. Or un trait caractéristique des emplois polyphoniques du langage est que la référence des indexicaux n'est pas affectée dans ces emplois comme elle l'est dans la communication différée ou dans le discours rapporté au style direct. Dans ce dernier cas, le locuteur fait comme si le contexte était autre qu'il n'est : la fiction instaure un « contexte interne » qui prime dans l'interprétation des indexicaux. Dans la polyphonie aussi, le locuteur met en scène une parole et instaure de ce fait un contexte fictif. Pourtant, la référence des temps et des pronoms ne s'en trouve pas affectée.

Soit, par exemple, l'énoncé (7), à nouveau prononcé par Paul pour rapporter un échange avec Pierre.

(7) Il a commencé à me faire des reproches. J'avais tout gâché, et j'aurais mieux fait de ne pas m'en mêler.

Ici, comme en (1), on a un changement de contexte à l'intérieur de l'énoncé. La première phrase est placée sous la responsabilité de Paul, le locuteur : celui-ci décrit son échange avec Pierre. Ensuite, comme en (1), le locuteur donne la parole à Pierre : c'est Pierre qui dit que Paul a tout gâché et aurait mieux fait de ne pas s'en mêler — Paul, lui, se contente de mettre en scène cette parole de Pierre, de l'exhiber, sans la prendre à son compte. Mais il y a une grosse différence entre (1) et (7) : en (7), « je » désigne Paul, le locuteur, alors même que ce mot figure *dans la deuxième phrase, celle qui exprime le point de vue de Pierre*. Bien que la phrase exprime le point de vue de Pierre, l'emploi de la première personne, dans cette phrase, ne se fait pas de son point de vue puisque Pierre lui-même n'aurait pas dit « je » pour désigner Paul. De même, le passé, dans la phrase en question, ne correspond pas au point de vue de Pierre que cette phrase exprime pourtant : Pierre a dû dire « tu as tout gâché, tu aurais mieux fait de ne pas t'en mêler », mais sa parole n'est restituée dans la deuxième phrase de (7) qu'après que les indexicaux (pronom et temps) ont été ajustés pour refléter la perspective du locuteur effectif, Paul. On peut donc résumer la situation de la façon suivante. Dans les emplois polyphoniques, comme (7), un contexte interne est fictionnellement instauré, comme dans (1) et les exemples du même type, mais la polyphonie se distingue par ceci que, dans la polyphonie, c'est (semble-t-il) le contexte externe qui prime sur le contexte interne fictionnellement instauré.

Cette façon de voir est cependant incorrecte, et il n'est pas nécessaire d'abandonner l'idée que le seul contexte pertinent en sémantique est le contexte interne. De fait, le contexte qui détermine la référence des indexicaux en (7) n'est pas, malgré l'apparence, le contexte externe. Pour voir cela, il n'est que de mettre l'ensemble de l'énoncé au présent historique, de façon à dissocier clairement le contexte interne du contexte externe. Supposons donc que Paul, une semaine après sa rencontre avec Pierre, se mette à la décrire au présent historique :

(8) Soudain, en me promenant, je rencontre Pierre. Il commence à me faire des reproches : J'ai tout gâché, j'aurais mieux fait de ne pas m'en mêler... Cela m'a énervé et je l'ai planté là.

Dans cet énoncé il y a tout d'abord une divergence entre le contexte externe (Paul s'exprime, une semaine après sa rencontre avec Pierre) et le contexte interne créé par le présent historique. En donnant l'énonciation comme contemporaine de la rencontre en question, le présent historique nous fait en quelque sorte assister à celle-ci. En second lieu, il y a une divergence entre les phrases où s'exprime le point de vue de Paul (« je rencontre Pierre », « il commence à me faire des reproches ») et celles qui expriment le point de vue de Pierre lui-même (« j'ai tout gâché, j'aurais mieux fait de ne pas m'en mêler »). Dans ces phrases, comme on l'a vu, « je » fait référence à Paul quand bien même c'est le point de vue de Pierre qui est exprimé. Mais on ne peut pas dire, comme je l'ai fait plus haut, que c'est le contexte externe qui contrôle l'assignation de valeurs aux indexicaux ; car le présent dans « j'ai tout gâché » montre que le contexte pertinent est le contexte interne créé par le présent historique — celui où l'énonciation est contemporaine de la scène décrite.

5 Contexte locutoire et illocutoire

Plutôt que d'invoquer la distinction entre le contexte externe et le contexte interne pour rendre compte de la différence de comportement des indexicaux dans la polyphonie et dans les

phénomènes de « fiction linguistique » mentionnés au §3, il est préférable d'invoquer une autre distinction, entre deux types de contexte : le contexte locutoire et le contexte illocutoire. Cette distinction nous permet de maintenir l'idée que le contexte pertinent pour l'analyse sémantique, c'est toujours le contexte interne. En effet, comme on va le voir, tant le contexte locutoire que le contexte illocutoire sont des contextes internes.

La théorie des actes de parole distingue l'acte locutoire, consistant à dire quelque chose, et l'acte illocutoire que l'on accomplit en disant quelque chose (Austin 1970). Cette distinction, interprétée comme je l'ai fait dans *les Énoncés performatifs* (Recanati 1981 : 246-255), s'applique de façon paradigmatique aux cas de polyphonie. Accomplir un acte locutoire, selon Austin, c'est énoncer une phrase syntaxiquement bien formée dont les constituants sont pourvus d'un sens et, le cas échéant, d'une référence déterminée en partie par le contexte ; une telle phrase exprime une proposition au sens des logiciens — par exemple la proposition que la musique classique, c'est toujours la même chose. Mais on peut énoncer une phrase déclarative exprimant une certaine proposition sans, pour autant, asserter cette proposition. La « force » illocutoire d'un énoncé est une réalité pragmatique irréductible au contenu sémantique de l'énoncé, quand bien même on inclut dans ce contenu sémantique les indications que donne l'énoncé lui-même (à travers, ici, la modalité déclarative de la phrase) sur la force illocutoire potentielle de son énonciation. L'acte locutoire consiste fondamentalement, par l'énonciation d'une phrase bien formée dans un contexte qui permet de lui donner un contenu déterminé, à *présenter un certain acte illocutoire comme étant accompli* (ici l'acte d'asserter que la musique classique, c'est toujours la même chose); mais il y a une différence entre présenter un certain acte comme accompli et l'accomplir effectivement. Dans bien des cas le locuteur fait mine d'accomplir un acte qu'il n'accomplit pas en fait. Il se contente de mettre en scène l'accomplissement d'un tel acte.

Dans la théorie d'Austin, il n'y a pas de place pour une distinction entre le contexte locutoire et contexte illocutoire. De deux choses l'une : soit le locuteur qui dit quelque chose est « sérieux » et accomplit effectivement l'acte illocutoire dont le contenu sémantique de son énoncé indique l'accomplissement ; soit il n'est pas sérieux et ne va pas au delà de la mise en scène locutoire de cet acte. Dans les deux cas il y a un seul contexte, le contexte d'énonciation : lorsque le locuteur est sérieux, il accomplit dans ce contexte les deux actes, locutoire et illocutoire ; lorsqu'il n'est pas sérieux, il y accomplit un seul acte, l'acte locutoire. Je propose de modifier la théorie d'Austin sur ce point et de dissocier le contexte locutoire et le contexte illocutoire, en étendant à l'acte illocutoire l'idée que le contexte pertinent pour l'analyse sémantique est le contexte interne déterminé par le sens de l'énoncé.

Nous avons vu que le locuteur, c'est-à-dire le responsable de l'acte locutoire, est la personne que l'énoncé lui-même (ou le discours) présente comme étant le locuteur ; et de même pour les autres paramètres du contexte d'énonciation – le lieu, le moment de l'énonciation, etc. Je résumerai cela en disant que le contexte locutoire est le contexte dans lequel l'énoncé (ou le discours) présente l'énonciation comme se produisant. Et je propose d'étendre cette idée à l'acte illocutoire : le contexte illocutoire, c'est le contexte dans lequel l'énoncé présente l'acte illocutoire comme se produisant. En l'occurrence, dans un énoncé comme (7), l'énoncé présente *l'acte d'affirmer que Paul a tout gâché* comme étant accompli par Pierre, non par Paul : mais il ne présente pas *l'énonciation de la phrase « j'ai tout gâché »* comme étant le fait de Pierre — d'où la dissociation des deux contextes, le rôle d'agent (responsable de l'acte) échéant à Pierre dans le contexte illocutoire alors que, dans le contexte locutoire, il échoit à Paul. Si on admet, avec Ducrot, que le référent de « je », c'est le responsable de l'acte *locutoire*, on comprend que dans (7) « je » fasse référence à Paul et non à Pierre, quand bien même c'est le point de vue de Pierre que la phrase exprime. Pierre, en effet, est le responsable de l'acte illocutoire (il est l'agent auquel est attribuée l'assertion) mais il n'est pas le responsable de l'acte locutoire. En d'autres termes, le sens de l'énoncé

comporte deux séries d'indications portant respectivement sur le contexte locutoire et le contexte illocutoire. Il y a donc deux séries de questions que l'analyse sémantique doit distinguer. Lorsqu'il s'agit d'identifier l'agent (le responsable de l'acte) les deux questions sont :

- (a) Qui parle?
- (b) A travers cette parole, qui s'exprime, c'est-à-dire : qui est responsable de l'assertion mise en scène par la parole?

Dans les termes de Ducrot, la première question concerne le *locuteur*, et la seconde l'*énonciateur*. Ducrot (1980 : 38) note qu'il faut distinguer aussi l'allocutaire (celui à qui l'on parle) et le destinataire (celui à qui l'assertion s'adresse). La distinction entre le contexte locutoire et le contexte illocutoire est une généralisation naturelle de ces distinctions: tous les paramètres contextuels (y compris le lieu et le moment de l'énonciation) ont une version locutoire et une version illocutoire. Une chose est le moment où l'énoncé présente l'énonciation comme se produisant ; une autre chose est le moment où l'énoncé présente l'acte d'assertion que l'énoncé met en scène comme se produisant. Si les propos ironiques du locuteur font écho à une assertion effectuée l'année dernière, alors le paramètre temporel du contexte illocutoire est réglé à l'année dernière. Lorsque les deux contextes coïncident (c'est-à-dire lorsque l'énoncé présente l'acte illocutoire comme accompli *par son énonciation même*), le locuteur accomplit effectivement l'acte illocutoire dont son énoncé indique l'accomplissement ; lorsqu'ils ne coïncident pas, le locuteur se contente de mettre en scène cet acte illocutoire.

L'avantage de cette généralisation a été bien aperçue par Philippe Schlenker (qui a mis en avant une distinction analogue entre contexte d'énonciation et contexte de pensée) : elle permet d'expliquer le comportement des indexicaux, au moyen de l'hypothèse que les pronoms et les temps sont sensibles au contexte locutoire, mais non au contexte illocutoire, alors que d'autres indexicaux (démonstratifs ou adverbes temporels) sont au contraire sensibles au contexte illocutoire. Ainsi, dans le style indirect libre, il y a « basculement » du contexte illocutoire, dissocié de la situation réelle d'énonciation. Ce basculement illocutoire affecte la valeur des adverbes temporels comme « aujourd'hui » ou « demain », mais la valeur des pronoms et des temps (qui dépend du contexte locutoire) n'est pas affectée. D'où le chiasme observé dans des exemples comme (9) :

- (9) Hélas, elle ne pouvait me recevoir maintenant ; mais elle me verrait demain avec plaisir.

Ici les pronoms (« elle », « me ») et le passé sont, dans les deux propositions conjointes, contrôlés par le contexte locutoire, qui ne bascule pas, alors que « maintenant » et « demain » (ainsi que « hélas », qui n'est pas un indexical mais possède néanmoins une dimension token-réflexive) sont contrôlés par le contexte illocutoire « basculé », c'est-à-dire par le contexte de l'acte d'assertion rapporté en (9). Selon Schlenker, un chiasme analogue se rencontre avec le présent historique, à ceci près que dans le présent historique, c'est le contexte locutoire qui « bascule » et se trouve aligné sur la situation décrite (Schlenker 2004, 2005 : 50-60). Dans un exemple comme (10), contrairement à (9), le basculement affecte le temps du verbe (contrôlé par le contexte locutoire) mais non l'adverbe « aujourd'hui ».

- (10) Il y a aujourd'hui cinquante ans, les Allemands envahissent le Vercors.

Le présent, en (10), renvoie cinquante ans en arrière, alors même que « aujourd'hui » garde sa valeur normale.

6 Indexicaux et perspectivaux

Schlenker invoque le basculement contextuel pour analyser le présent historique, mais d'autres analyses sont possibles. Par exemple on peut soutenir que le présent n'a pas de valeur temporelle, mais est temporellement neutre, par opposition aux autres temps comme le passé et le futur (Malmberg 1979 : 86). Si le présent est temporellement neutre, cela explique qu'il puisse s'employer dans des énoncés généraux à valeur atemporelle (« les Corses ont le sens de la famille ») ou, aussi bien, dans des énoncés portant sur le passé (présent historique) ou le futur (« vendredi prochain, je passe la journée au bureau »).

Un troisième type d'analyse est possible, à mi-chemin entre l'analyse indexicale traditionnelle, selon laquelle le présent signifie la contemporanéité par rapport à l'énonciation, et l'analyse que je viens de mentionner, selon laquelle le présent est neutre et ne signifie rien. On peut soutenir que le présent signifie la contemporanéité non par rapport à la situation d'énonciation, mais par rapport à une *situation de référence* correspondant au « point de vue » adopté. Lorsqu'on décrit une scène, on adopte un certain point de vue : on place la caméra mentale en un certain point. Le point de perspective à partir duquel on appréhende la scène décrite peut correspondre à la situation d'énonciation, mais cela n'est pas nécessairement le cas. La lecture indexicale du présent serait donc un cas particulier, celui que l'on obtient en érigeant, sur le plan temporel, la situation d'énonciation en situation de référence. Dans un énoncé comme (10), au contraire, c'est la situation décrite, et non la situation d'énonciation, qui est érigée en situation de référence : la scène décrite (l'invasion du Vercors par les Allemands) est vue depuis un point de perspective correspondant à cette situation elle-même, d'où l'effet intuitif de « présentification » caractéristique du présent historique.

Je ne discuterai pas ici les mérites respectifs de ces trois analyses sémantiques possibles du présent. Mais l'idée de point de perspective sur laquelle se fonde la troisième analyse me semble importante car elle a une portée tout à fait générale. Comme l'a souligné Fillmore (1997), il y a des emplois où « venir » n'est pas un indexical *stricto sensu* mais plutôt ce que j'appellerai un « perspectival ». Dans ces emplois, le point terminal du déplacement signifié par le verbe sert de point de perspective : le déplacement est vu (mis en perspective) depuis son point d'arrivée. Ce point de perspective n'est pas nécessairement un lieu où se trouve (au moment de l'énonciation, ou dans la scène décrite) le locuteur ou le destinataire. Il s'agit, simplement, du lieu où est plantée la caméra mentale.

Cette notion de point de perspective, Kamp et Reyle ont proposé de l'utiliser pour analyser « maintenant ». Selon eux, « maintenant » ne signifie pas (ou pas nécessairement) que la scène décrite est contemporaine de la situation d'énonciation, mais qu'elle recouvre, ou recoupe, le « point de perspective temporel » (Kamp and Reyle 1993: 595-99). Kamp et Reyle, qui défendent l'analyse indexicale traditionnelle du présent, appliquent donc à « maintenant » l'analyse perspective que j'ai ébauchée plus haut à propos de celui-ci. Et la raison pour laquelle ils appliquent cette analyse à « maintenant », plutôt que l'analyse indexicale traditionnelle (selon laquelle « maintenant » fait référence au moment de l'énonciation), c'est que « maintenant » peut très facilement s'employer pour faire référence à un moment du passé, si ce moment coïncide avec le point de référence temporel. Soit, par exemple, l'énoncé (11) :¹

¹ Cet exemple est adapté à partir d'un exemple de Stefano Predelli (1998).

(11) Pendant l'été 1829, Aloysia Lange rendit visite à Mary Novello. Celle-ci avait été une chanteuse célèbre et adulée ; c'était maintenant une vieille dame pleurant sur son sort.

Faut-il, pour expliquer cet exemple, supposer que le contexte locutoire est aligné sur la situation décrite ? L'emploi du passé l'interdit, qui présente la scène décrite comme antérieure à l'énonciation. Est-ce alors le contexte illocutoire qui bascule ? Non, car il n'est en rien nécessaire d'attribuer à Aloysia Lange la perception de Mary Novello comme vieille femme pleurant sur son sort ; on peut au contraire lui attribuer à la perception inverse :

(11*) Pendant l'été 1829, Aloysia Lange rendit visite à Mary Novello. Celle-ci avait été une chanteuse célèbre et adulée ; c'était maintenant une vieille dame pleurant sur son sort, mais Aloysia, emportée par l'enthousiasme, ne s'en rendit pas compte.

Cela montre, s'il en était besoin, que (11) n'est pas un cas de style indirect libre. L'analyse perspectivale de Kamp et Reyle permet, elle, d'analyser l'exemple sans recourir à l'une ou l'autre forme de basculement contextuel.

7 *En guise de conclusion*

Marcel Vuillaume a observé sur corpus que « ici » et « maintenant » s'emploient beaucoup plus facilement pour parler d'un lieu ou d'un moment disjoints de la situation d'énonciation que ce n'est le cas pour d'autres indexicaux comme « aujourd'hui ». Tirant argument de cette observation statistique, j'ai soutenu que « ici » et « maintenant » sont des perspectivaux, et non des indexicaux (Recanati 2001). Je ne crois plus, hélas, que les choses soient si simples. Si véritablement « ici » était un perspectival, alors un énoncé comme (12), avec « ici », devrait être possible :²

(12) Lorsque je suis revenu à Rome après mon long séjour à Dallas, j'ai apprécié plus que tout la qualité du paysage urbain qu'on trouvait *ici (= à Rome).

Si « ici », en tant que perspectival, désignait un lieu recouvrant ou recoupant le point de perspective spatial, rien ne devrait empêcher de l'employer en (12) pour désigner Rome puisque, dans cet énoncé, Rome est manifestement le point de perspective. Un tel emploi est cependant impossible, alors qu'un emploi analogue de « maintenant » est possible (ce qui confirme son statut de perspectival):

(12*) Lorsque je suis revenu à Rome après mon long séjour à Dallas, j'ai apprécié plus que tout la qualité du paysage urbain qui m'entourait maintenant.

Il ne suffit donc pas de distinguer le comportement de « ici » et « maintenant » de ceux de « aujourd'hui » et « demain » ; il faut aussi distinguer le comportement de « ici » de celui de « maintenant », et l'opposition indexical/perspectival ne peut pas servir à effectuer simultanément les deux distinctions.

Quoi qu'il en soit des difficultés particulières que nous rencontrons lorsque, mettant à profit les outils que j'ai présentés dans cet article, nous essayons d'analyser le comportement de telle ou telle expression, l'idée générale que j'ai essayé de défendre est que les choses sont plus complexes qu'on n'imagine généralement. Les expressions traditionnellement classées

² L'exemple (12) est dû à Philippe Schlenker (communication personnelle).

comme indexicales ou token-réflexives sont hétérogènes, et l'analyse sémantique doit respecter les différences entre les différents types d'expression. Ces différences tiennent, notamment, à la nature du paramètre contextuel dont dépend la référence de l'expression (§1) et à la nature du contexte en jeu (§4). Correspondant à la distinction des deux types de contexte (locutoire et illocutoire), j'ai indiqué qu'il y avait deux types de question à poser, sur le modèle de

- (a) Qui parle ? Dans quel contexte ?
- (b) Qui fait l'assertion ? Dans quel contexte ?

Nous venons de voir qu'il y a une troisième question à poser, irréductible aux deux premières :

- (c) De quel point de vue la scène est-elle décrite ? Où est placée la caméra ?

Si j'ai raison, la dépendance contextuelle requiert une analyse tridimensionnelle : nous devons examiner, pour chaque type d'expression, sa sensibilité aux variations dans la dimension locutoire, dans la dimension illocutoire, et dans la dimension de la perspective.

Références

- Austin, John, 1970. *Quand dire, c'est faire*. Paris : Seuil.
- Ducrot, Oswald, 1980. « Analyse de texte et linguistique de l'énonciation ». In : Ducrot, Oswald, et alii. *Les Mots du discours*. Paris : Minuit, 7-56.
- Ducrot, Oswald, 1984. "Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation". In : Ducrot, Oswald. *Le Dire et le Dit*. Paris: Minuit, 171-233.
- Fillmore, Charles, 1981. « Pragmatics and the Description of Discourse ». In : Cole, Peter (ed.). *Radical Pragmatics*. New York: Academic Press, 143-166.
- Fillmore, Charles, 1997. *Lectures on Deixis*. Stanford : CSLI Publications.
- Kamp, Hans et Reyle, Uwe, 1993. *From Discourse to Logic*. Dordrecht: Kluwer.
- Malmberg, Bertil, 1979. *Le Langage, signe de l'humain*. Paris : Picard.
- Predelli, Stefano, 1998. « Utterance, Context, and the Logic of Indexicals. » In : *Mind and Language* 13, 400-414.
- Recanati, François, 1981. *Les Enoncés performatifs*. Paris : Minuit.
- Recanati, François, 1995. « Le Présent épistolaire : une perspective cognitive. » In : *L'Information grammaticale* 66, 38-44.
- Recanati, François, 2001. « Are 'Here' and 'Now' Indexicals ? » In : *Texte* 27/28, 115-127.
- Schlenker, Philippe, 2004. « Context of Thought and Context of Utterance : A Note on Free Indirect Discourse and the Historical Present ». In : *Mind and Language* 19, 279-304.
- Schlenker, Philippe, 2005. « Sens et contexte ». In : Bourgeois-Gironde, Sacha (ed.). *Les Formes de l'indexicalité*. Paris : Editions Rue d'Ulm, 35-62.
- Sperber, Dan et Wilson, Deirdre, 1978. « Les Ironies comme mention. » In : *Poétique* 36, 399-412.